

Département de la Savoie  
Albertville 1 – Canton n° 3  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



# AVIS



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 21 Juin 2019 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14  
Présents : 10  
Votants : 12

### Absents :

Karim AMELLAL  
Frédéric LE FUR

### Excusés :

Bernadette AMIEZ (pouvoir de vote à  
Ginette RIGOTTI).  
Gabriel MARQUES (pouvoir de vote à  
Bernard MILLIET).

### Secrétaire de séance :

Justine BAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

#### - Ajout d'un point supplémentaire :

↳ Budget Eau Convention de Gestion Arlysère : Transferts de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 12 Avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Justine BAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'aucune décision n'a été prise dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire depuis la dernière séance.

#### ↳ Finances Communales :

##### 1) Budget Général 2019 : Transferts de crédits

➤ Section d'investissement : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif, certains comptes n'ont pas été suffisamment alimentés et il convient

.../...

de procéder à un transfert de crédits afin de pouvoir régler les factures d'urbanisme en attente. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de crédits suivant : Du compte 21312 (Bâtiments scolaires) au compte 202 (Frais documentation urbanisme,...) = 2 000 €uros.

➤ Section de fonctionnement : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du Budget Primitif, la somme de 20 015.88 €, représentant le transfert des résultats du budget eau 2017 à la Communauté d'Agglomération n'avait pas été prévue et qu'il convient de procéder à un transfert de crédits. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les transferts suivants: Du C/60623 (Alimentation) = 5 000 €, du C/6067 (Fournitures scolaires) = 5 000 €, du C/60612 (Energie Electricité) = 5 000 € et du C/61551 (Entretien matériel roulant) = 5 100 € au C/ 678 (Autres charges exceptionnelles) = 20 100 €, afin de pouvoir établir le mandat correspondant.

## 2) Budget Eau Convention de Gestion Arlysère :

➤ Section de fonctionnement : Monsieur le Maire expose que suite à une erreur de relevé de compteur d'eau, la facture 2017 d'un abonné nécessite une annulation. Par conséquent, le Conseil Municipal approuve, l'unanimité le transfert de crédits suivants : du C/611 (Sous traitance générale) au C/673 (titres annulés sur exercice antérieur) d'un montant de 500 € afin de supprimer cette facture comptablement.

### ↪ Travaux :

➤ Préau de l'Ecole : Marché de Maîtrise d'œuvre : Dans le cadre des travaux de réhabilitation du préau de l'Ecole, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la mission de Maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes IMHOTEP dont le taux de rémunération est à 6.25 % du coût prévisionnel des travaux, soit 23 850.00 € HT.

➤ Préau de l'Ecole : Marchés de travaux : Suite à l'avis d'Appel Public à la Concurrence, envoyé pour publication le 20 Mars 2019 (BOAMP, presse locale et site marchés publics), les entreprises intéressées par ces travaux ont été invitées à déposer leur offre pour le 18 Avril 2019. Après l'analyse et la négociation des offres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés afférents, aux conditions financières suivantes :

- Lot 01 : Désamiantage : Pour un montant maximum de 25 000 € HT.
- Lot 02 : Démolition Gros Œuvre : Pour un montant maximum de 122 000 € HT.
- Lot 03 : Charpente : Pour un montant maximum de 96 068.04 € HT.
- Lot 04 : Peinture : Pour un montant maximum de 18 204 € HT.
- Lot 05 : Electricité : Pour un montant maximum de 4 673.55 € HT.

### ↪ Foncier :

➤ Monument aux Morts – Régularisation foncière : Dans le cadre de la régularisation foncière relative à l'emplacement du Monument aux Morts, le Conseil Municipal avait décidé par délibération en date du 22 Mars dernier, de confier la rédaction de l'acte notarié correspondant à Maître Sophie LAVOREL. Or, pour des raisons de simplicités administratives, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déléguer Maître Christine DUNAND-ROUSSET dont l'étude détient déjà tous les dossiers de la famille concernée par la vente de cette parcelle.

### ↪ Bâtiments communaux :

➤ Location de l'appartement communal du 580 Rue de la Roche : Cet appartement, vacant depuis le 13 Novembre 2018, a été sollicité par une personne et ses 4 enfants. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat correspondant, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2019.

.../...

## ↳ Ressources Humaines :

- Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraites CNRACL – Avenant n°2 : Dans le cadre du partenariat avec la CNRACL, le Centre de Gestion a proposé une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et traitement par ses services. La dernière convention, d'une durée de 3 ans, renouvelée par avenant pour une année, est arrivée à échéance le 31 Décembre 2018. L'avenant n°2 présenté prolonge le dispositif d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention de partenariat et n'entraînera aucune facturation. Par conséquent, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'avenant n°2 à la convention transmis par le Centre de Gestion.

## ↳ Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 12 Avril 2019 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire expose que les personnes publiques associées pour la révision du PLU ont répondu favorablement et que l'enquête publique liée à cette opération débutera le 29 Juillet 2019 et se terminera le 06 Septembre 2019.
- Le Conseil Municipal est informé que les travaux de rénovation du préau de l'Ecole débuteront le 08 Juillet prochain et seront réalisés pendant les vacances d'été.
- Raymond MULLER donne le résultat des ventes de coupes de bois qui n'ont pas trouvé d'acquéreur, à ce jour.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande du relai des assistantes maternelles qui recherche un local pour son activité, pendant les travaux qui vont être réalisés dans la salle des fêtes de La Bâthie, qu'il utilise habituellement. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour mettre la petite salle de réunion de notre salle polyvalente à la disposition des assistantes maternelles, pendant la durée du chantier de la salle de La Bâthie.
- Le Conseil Municipal est informé que la fête du village « la Cevinoise » se déroulera le 06 Octobre prochain.
- Raymond MULLER informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux sur le site de Grande Maison et précise que le broyage sera effectué à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 27 Juin 2019.

**Le Maire,**



Philippe BRANCHE